

Entente du Centre d'adolescents de Borden

SECTION A

NOM DU PARTICIPANT : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

NOM DU TUTEUR N° 1 : _____ TÉL. (JOUR) : _____

TÉL. (TRAVAIL) : _____ TÉL. (CELLULAIRE) : _____

COURRIEL : _____

NOM DU TUTEUR N° 2 : _____ TÉL. (CELLULAIRE) : _____

COURRIEL : _____ TÉL. (JOUR) : _____

RÉGULIER ORDINAIRE ASSOCIÉ

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autre qu'un tuteur) : _____ TÉL. : _____

PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À PASSER PRENDRE L'ENFANT : _____

PERSONNE(S) **NON** AUTORISÉE(S) À PASSER PRENDRE L'ENFANT (fournir les documents pertinents) :

INDIQUER LES PROBLÈMES MÉDICAUX, ALLERGIES OU EXIGENCES PARTICULIÈRES : _____

SECTION B

CONSENTEMENT À CE QU'UN JEUNE DE 12 À 17 ANS SIGNE LE REGISTRE D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Je, _____ (tuteur) autorise _____ (nom du participant) à signer le registre d'entrée et de sortie du Centre d'adolescents de Borden sans qu'un tuteur soit présent, ou qu'on vienne le déposer ou le chercher.

SIGNATURE DU TUTEUR : _____ DATE : _____

SECTION C

CONSENTEMENT AUX PHOTOS ET AUX VIDÉOS DE PROMOTION

Je, _____ (tuteur) autorise _____ (nom du participant) à participer pleinement à toute activité, sauf avis contraire, lors de laquelle on pourrait prendre des photos et filmer des vidéos qui seront publiées à des fins de promotion du Service des loisirs communautaires. Ce dernier assure la confidentialité et la sécurité de tout renseignement personnel.

SIGNATURE DU TUTEUR : _____ DATE : _____



SECTION D

CONSENTEMENT À VOYAGER À BORD DU MATÉRIEL MOBILE DE SOUTIEN DU MDN

Je, _____ (tuteur) de la ville/municipalité de _____ dans la province de l'Ontario, en contrepartie de l'autorisation de voyager au moyen du transport administratif du MDN, en mon nom et au nom de mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et ayants droits, par la présente, libère et décharge de manière définitive SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, ses officiers, ses fonctionnaires et les membres des Forces canadiennes de toute action, cause d'action, poursuite, dette ou demande de quelque nature que ce soit, visant Sa Majesté, que j'ai déjà formulée, formule ou pourrai formuler par la suite en raison de ma présence à bord d'un transport administratif du MDN.

SIGNATURE DU TUTEUR : _____ DATE : _____

CONSENTEMENT À VOYAGER À L'AIDE D'AUTRES MODES DE TRANSPORT

Je, _____ (tuteur) autorise _____ (nom du participant) à voyager à bord de modes de transport reconnus (c.-à.-d. un autobus, un autobus affrété, un taxi) par l'entremise d'une entente de location avec une compagnie de transport réputée pour se rendre à des endroits désignés pendant le camp.

SIGNATURE DU TUTEUR : _____ DATE : _____

✓ Cette entente doit être conservée dans nos dossiers pour l'admission de tout participant au Centre d'adolescents.

SIGNATURE DU TUTEUR : _____ DATE : _____

SIGNATURE DU JEUNE : _____ DATE : _____



Centre d'adolescents de Borden – Règles et attentes

Lorsqu'ils fréquentent le Centre d'adolescents de Borden, les jeunes et les membres du personnel ont le droit de se sentir en sécurité, bienvenus et respectés en tout temps. Le Centre d'adolescents de Borden a adopté les règles suivantes pour offrir un environnement agréable, sécuritaire et respectueux :

- 01)** Les comportements inadéquats de toute nature sont inacceptables. Les disputes bruyantes et agitées; la cyberintimidation/le cyberharcèlement; les insultes; les menaces; le harcèlement physique, verbal et/ou sexuel; le contact physique inapproprié (c.-à.-d. le contact direct) et/ou tout autre signe d'intimidation NE sont PAS tolérés.
- 02)** Respectez-vous et respectez les autres. Les remarques et les injures abaissantes de nature raciale, ethnique, sexiste ou homophobe ne sont pas acceptées au Centre d'adolescents de Borden.
- 03)** Respectez TOUS les employés des programmes de soutien du personnel (PSP) et les biens personnels qui vous entourent. Toute personne qui utilise de façon abusive l'équipement ou qui le brise *délibérément* devra payer les coûts d'équipement de remplacement identique ou semblable. La police militaire sera informée de tout cas de vandalisme. Si vous brisez de l'équipement *involontairement*, veuillez en informer immédiatement le personnel du Centre d'adolescents de Borden.
- 05)** Il n'est pas permis de faire des commérages et/ou de parler des autres de manière irrespectueuse au Centre d'adolescents de Borden. Parlez pour vous-mêmes, ne parlez pas pour les autres.
- 06)** Nous ne tolérons aucune possession, vente et/ou consommation de produits du tabac, de boissons alcoolisées ou de toute autre substance nocive ou illicite.
- 07)** Il est interdit de fumer à l'intérieur ou autour du Centre ou à moins de 100 m du bâtiment.
- 08)** Le niveau de volume dans les salles doit demeurer adéquat pour le personnel, les jeunes et les autres personnes qui se trouvent dans le bâtiment. La musique offensante (y compris la musique dont les paroles sont inappropriées) n'est pas tolérée au Centre d'adolescents.
- 09)** Gardez l'endroit propre. Évitez de laisser traîner tout déchet et article recyclable ainsi que tout article personnel.
- 10)** Les objets dangereux ou nuisibles sont interdits, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à feu, les couteaux, les rasoirs, les armes à air comprimé, etc. Les personnes qui enfreignent cette règle se verront refuser l'accès au Centre. Dans la plupart des cas, les tuteurs et la police militaire seront informés.
- 11)** Le flânage est interdit devant le Centre d'adolescents de Borden.



Politique des trois fautes du Centre d'adolescents de Borden

La politique des trois fautes s'applique à tous les jeunes participants qui fréquentent le Centre d'adolescents de Borden des PSP. Si un jeune ne se conforme pas aux règles et aux attentes, les trois mesures suivantes seront prises par le personnel du Centre.

Première faute : On demandera au jeune de quitter le Centre d'adolescents et de ne pas y retourner pendant le reste de la soirée. Si le jeune n'écoute pas les membres du personnel et ne quitte pas le Centre, on lui demandera de partir pour le reste de la soirée et il ne pourra pas participer aux activités lors de la prochaine soirée où le Centre sera ouvert. Les parents/tuteurs seront immédiatement informés si la première mesure est prise.

Deuxième faute : Si le jeune continue d'adopter le même comportement inadéquat à son retour au Centre d'adolescent, il sera renvoyé chez lui immédiatement et on lui interdira de participer aux activités du Centre pendant quatre soirées. Les parents/tuteurs seront immédiatement informés si la deuxième mesure est prise.

Troisième faute : Si un comportement inadéquat semblable se poursuit après la deuxième mesure, le jeune sera suspendu indéfiniment ou jusqu'à ce qu'il aura, accompagné d'un parent ou d'un tuteur, rencontré le coordonnateur des loisirs pour discuter d'autres options.

En signant le présent document, je (jeune participant) reconnais avoir lu et compris les règles et les attentes du Centre d'adolescents de Borden ainsi que la politique des trois fautes. De plus, je respecterai toutes les règles susmentionnées afin de veiller à ce que le Centre d'adolescents soit un endroit sécuritaire pour tous les jeunes et les membres du personnel qui le fréquentent.

Signature du jeune

Date

Signature du parent

Date

Signature d'un membre du personnel

Date

